

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2017

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 21 avril 2017

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 12

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT ET UN AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Madame PORTUESE, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame TORNATO, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FALLOT, Monsieur FELTEN, Madame CICOLETTA, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur SEEMULLER.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame CHAMBOURLIER (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame LOISEAU (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Madame Édith AUDIBERT)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur POLITI (pouvoir à Monsieur Jean DONZEL)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)
Madame DEL PERUGIA (pouvoir à Monsieur William SEEMULLER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 14 avril 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU 21 avril 2017

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 13

A LA DELIBERATION N° 19

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE VINGT ET UN AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Député-Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Monsieur DALMAS, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Monsieur BANES, Madame TORNATO, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur FALLOT, Monsieur FELTEN, Madame CICOLETTA, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur SEEMULLER.

ABSENTS :

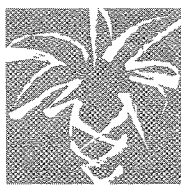
EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Lucette RITONDALE)
Madame CHAMBOURLIER (pouvoir à Monsieur Jean-Marc GELY)
Madame LOISEAU (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Madame Édith AUDIBERT)
Monsieur BROSSARD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur POLITI (pouvoir à Monsieur Jean DONZEL)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)
Madame DEL PERUGIA (pouvoir à Monsieur William SEEMULLER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 14 avril 2017

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 21 avril 2017

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2017.....	3
AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Transformation de T.P.M. en METROPOLE	4
AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Indemnités de fonctions des Élus.....	16
AFFAIRE N° 3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste de Chargé de Mission	16
AFFAIRE N° 4 - JEUNESSE - Tarifs d'accueil du périscolaire - Modification.....	17
AFFAIRE N° 5 - ÉVÈNEMENTIEL - Mairies annexes - Salles des fractions - Mise à disposition du public - Tarifs	18
AFFAIRE N° 6 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC: Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales.....	18
AFFAIRE N° 7 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Place Clemenceau - Demande d'autorisations d'urbanisme pour la requalification de la place Clemenceau	19
AFFAIRE N° 8 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - École Anatole France - Demande d'autorisations d'urbanisme pour le remplacement de la clôture de l'École Anatole France	21
AFFAIRE N° 9 - COMMANDE PUBLIQUE - LITTORAL / GRANDS PROJETS - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une promenade de front de mer - Attribution - Autorisation de signature.....	21
AFFAIRE N° 10 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 27 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n°0100 formant le lot n°174 du lotissement au profit de l'indivision Tonneau	26

AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2016 et rapport spécial.....	26
AFFAIRE N° 12 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénominations d'escaliers publics : Escalier OLYMPIA - Escalier Félix ZIEM - Escalier Gabriel COTEL	26
AFFAIRE N° 13 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Éclairage public - Entretien et rénovation des installations d'éclairage public - Accord-cadre à bons de commande Années 2017 à 2020 - Attribution - Autorisation de signature	27
AFFAIRE N° 14 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Prestations de géomètres-topographes - Réalisation de levés topographiques et fonciers et de prestations de géo-détection des réseaux enterrés - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 Mise en appel d'offres ouvert	27
AFFAIRE N° 15 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Traitement contre les ravageurs des palmiers - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 Attribution - Autorisation de signature	27
AFFAIRE N° 16 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Approbation du Plan Climat de la Ville d'Hyères	28
AFFAIRE N° 17 - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation 2017 du Contrat de Ville	33
AFFAIRE N° 18 - AMÉNAGEMENT - Délégation du Droit de Préemption Urbain à la société coopérative HLM "Grand Delta" - parcelle BV121 - DIA Résidence « Le Versailles ».....	34
AFFAIRE N° 19 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS PORTUAIRES DES PORTS DÉPARTEMENTAUX DE LA COMPÉTENCE DE T.P.M. situés sur le territoire de la Commune d'HYÈRES les PALMIERS - Désignation des représentants du Conseil Municipal	34
QUESTIONS ORALES.....	35

(La séance est ouverte à 14 h 30, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, député-maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Mes chers collègues, avant de débiter la séance, il me paraît impossible que nous n'ayons une pensée collective pour le représentant des forces de l'ordre qui a été victime d'un assassinat, hier soir, à Paris, ainsi qu'une pensée générale pour les forces de l'ordre qui assurent la protection des citoyens en ces moments compliqués. D'ailleurs, ils seront particulièrement présents lors des opérations électorales, dimanche. Je crois que nous sommes dans une période où l'on ne peut pas considérer que cette attention soit superfétatoire. Par conséquent, en pensant peut-être à leur action, et sûrement à la victime, je vous demande une minute de silence.

(L'assemblée respecte une minute de silence.)

Je vous remercie. La séance est ouverte. Je demande à Monsieur Michel GONZALEZ, directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci. Le quorum est atteint. Je félicite, en votre nom, Julie LUCIANI, qui sera secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie.

Une question est retirée à l'ordre du jour, en termes d'aménagement, concernant la délégation du droit de préemption urbain à la société coopérative HLM Grand Delta pour la résidence Le Versailles.

Je vous demande de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour la question concernant les conseils portuaires des ports départementaux situés sur le territoire de la commune d'Hyères, qui sont désormais de la compétence de TPM.

En fin de séance, je répondrai à quelques questions posées par le groupe Agir pour Hyères.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2017

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ?

**LE PROCÈS-VERBAL DU 31 MARS 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(45 VOIX)**

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Transformation de T.P.M. en METROPOLE

M. LE DEPUTE-MAIRE : Ce matin, nous avons eu une présentation des modalités de cette transformation par les services de TPM, la directrice générale des services et l'élu référent, Monsieur MUSSO. Il me semble que cette discussion était utile et nous a éclairés sur l'intérêt et la complexité de cette transformation.

Je vous rappelle que la loi de février 2017 permet à la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée de se transformer en métropole, dans la mesure où cet organisme à fiscalité propre comprend plus de 400 000 habitants - plus exactement 434 409 habitants au 1^{er} janvier 2017.

La métropole est un organisme de coopération intercommunale ayant des pouvoirs étendus par rapport aux communautés d'agglomération, et je voudrais vous indiquer les raisons pour lesquelles cette transition a été votée à l'unanimité des maires en conseil d'administration de TPM et pourquoi je la propose donc à vos suffrages.

En premier lieu, il me semble que cette évolution est inéluctable et nécessaire. Elle va dans le sens de l'Histoire et permettra à la communauté que nous représentons sur ce territoire d'augmenter ses moyens et son rayonnement. En effet, je rappelle que les financements de l'État seront - et sont déjà - largement ciblés vers les métropoles dans la mesure où, au-delà des contrats de plan État/Région, désormais, il existera également des pactes État/Métropole. Tout ce qui ira à cette communauté permettra d'augmenter les moyens et les investissements pour préparer l'avenir.

J'ajoute que la situation géographique de TPM nous conduit à militer en ce sens. D'un côté, nous avons la très grande Métropole Aix-Marseille et, de l'autre, celle de Nice. Il est vrai que dans le Var, si cette communauté autour de TPM ne se constituait pas, nous serions un peu handicapés dans la compétition qui conduit les territoires, non pas à s'affronter, mais à être rivaux. À titre d'exemple, la discussion d'un contrat de plan État/Région avec la Région a d'autant plus de chances d'être entendue que nous apparaissions comme un organisme identifié ayant une puissance et de fortes responsabilités.

Je pense qu'il est donc nécessaire d'aller dans cette direction, autant pour des raisons d'équilibre régional que de moyens. En revanche, il est important que cette évolution se fasse en préservant la volonté de proximité que toutes les communes de TPM partagent. Le président Falco et tous les maires ont pris l'engagement très fort de faire en sorte que cette transition se fasse en respectant ce souci de proximité.

Il est vrai qu'il y a un certain nombre de missions complémentaires par rapport à celles qui dépendaient de la Communauté d'agglomération. Par exemple :

- ce qui ne change pas : l'environnement et les déchets, qui viennent d'être transférés, le sport et la culture, les transports (une compétence importante de la Communauté), la compétence concernant les gens du voyage, ainsi que le tourisme, dont vous savez qu'il a conduit à créer un EPIC communautaire ;
- ce qui est renforcé : le développement économique des zones d'activité - là, je crois que le statut de métropole permettra d'avoir des moyens complémentaires -, légaliser ou institutionnaliser les relations avec l'université et les instituts de recherche, l'assainissement et les eaux pluviales, la Politique de la ville et l'habitat, la voirie, les télécommunications et les parcs de stationnement. Parmi toutes ces compétences, la voirie est un élément essentiel, puisqu'il s'agit d'un sujet de grande proximité pour les communes ;
- ce qui est nouveau dans les compétences de la métropole : l'eau, l'énergie, les espaces publics qui sont dans la continuité de la voirie - là, il faudra affiner les choses puisqu'aujourd'hui, nous prenons une délibération de principe général, mais il y a une méthode avant d'aboutir complètement -, les plages, des équipements socioculturels et socio-éducatifs, les cimetières, notamment les crématoriums, et la lutte contre l'incendie.

L'important est que cette transition respecte la voix des communes et assure le maintien d'une grande proximité. C'est pourquoi il est tout à fait important - un peu comme nous l'avons fait pour l'EPIC Tourisme et comme cela avait été fait auparavant, me semble-t-il, pour le Conservatoire national de musique - que des pôles soient organisés de telle façon qu'un regroupement à l'Est, au centre et à l'Ouest permet d'avoir une plus grande proximité que s'il y avait simplement une ville centre qui serait le réceptacle de toutes les demandes et de l'ensemble des décisions. Ce principe de pôles territoriaux est pratiquement acté, et on peut imaginer qu'il ait à peu près la même composition que ce que nous avons pour l'EPIC Tourisme. Je vous rappelle que, sur le pôle Est, autour d'Hyères, Carqueiranne, La Crau, Le Pradet et La Garde ont été candidats pour se rassembler. De l'autre côté, à l'Ouest, La Seyne, Six-Fours, Ollioules et Saint-Mandrier sont réunis, de même que Toulon, La Valette et Le Revest au centre. Cela me semble important, étant bien entendu qu'il y aura une direction, une sorte de conseil de décision par pôle, de telle façon que tout cela puisse être correctement organisé.

Un autre élément qui me paraît important est que des éléments objectifs soient retenus dans les organes de décision. Par exemple, en matière de tourisme - je parle sous le contrôle de Michel DALMAS -, dans la représentativité, on a tenu compte des montants des taxes de séjour, des nuitées... en d'autres termes : des réalités.

Là encore, il faudra donc tenir compte au maximum des réalités les plus objectives, à savoir la démographie et l'étendue du territoire, de sorte que, même si toute commune est aussi légitime qu'une autre, il y ait tout de même un pouvoir de décision significatif pour celles qui représentent une partie importante de ce territoire.

J'ajoute qu'il y aura deux fonctions à la métropole. L'une est la substitution de la métropole aux communes pour un certain nombre d'activités, que nous essaierons de remplir du mieux possible, et on peut espérer qu'à moyen terme, cela permettra des économies d'échelle et, ainsi, une plus grande efficacité économique. L'autre est qu'avec des moyens supplémentaires octroyés par l'État ou avec les économies réalisées, il soit possible d'avoir des initiatives, des investissements ou des créations d'une ampleur beaucoup plus grande que si la métropole n'existait pas. Je crois que ceci est très important.

Enfin, il y a un dernier point sur lequel je me permettrais d'être insistant - et nous l'avons noté ce matin : il faut que cette évolution se fasse dans le cadre d'un pacte fiscal qui garantisse que le contribuable ne puisse que gagner dans la transition. Au minimum, lorsque les opérations de transfert auront lieu, il faudra qu'il y ait une totale compensation, par des voies diverses qui peuvent être la rétrocession par le biais de l'indemnité de compensation dont nous bénéficions qui, me semble-t-il, est de 11 M€. Ce sera une priorité absolue. Bien entendu, si la métropole avait une efficacité plus grande et entraînait des économies d'échelle, comme on peut l'espérer, il faudrait que les communes et/ou TPM - en tout cas, les contribuables - voient leurs impôts allégés. En effet, il est hors de question de garder le même niveau d'impôts si des économies sont réalisées. C'est un engagement qu'il faudra prendre puisque l'intercommunalité, quelle qu'elle soit, n'a d'intérêt que si elle améliore le rapport avantage/coût pour le citoyen.

Mes chers collègues, voilà un résumé de ce qui se produira. La transformation en métropole est prévue au 1^{er} janvier 2018, puisque c'est la loi. Toutefois, les délais sont tout de même très limités pour organiser ces transferts complexes, puisqu'il y a également des transferts de personnels associés, qui garderont leur localisation et le même statut qu'aujourd'hui, comme ce fut le cas pour ceux qui ont déjà été transférés. De ce fait, il est prévu une période d'un an, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019, durant laquelle par convention, les communes assureront les compétences qui auront été transférées. Cela signifie qu'en réalité, pendant un an, rien ne changera concrètement, mais cela permettra d'être totalement opérationnel au 1^{er} janvier 2019 - on peut l'espérer.

La délibération que je vous sou mets consiste donc à approuver la transformation de TPM en métropole. Bien entendu, j'attends vos remarques ou suggestions.

M. KBAIER : Merci, Monsieur le Maire. Je fais un petit retour en arrière : les Hyérois ont en mémoire l'entrée à reculons de notre maire de l'époque, Léopold RITONDALE, dans le giron de TPM. Il craignait déjà la mainmise d'une grosse administration sur la gestion de sa commune et la perte d'une liberté de proximité par ses administrés.

Vous-même, Monsieur le Maire, lorsque vous étiez dans l'opposition, vous reprochiez, à travers l'action de la municipalité antérieure, des avantages insuffisants que Hyères tirait de cette communauté.

D'ailleurs, je souligne qu'actuellement, notre ville a deux vice-présidents siégeant à TPM ; malgré tout, les résultats positifs ne sont pas multipliés par deux.

Certes, certains grands projets ont pu être réalisés grâce à TPM, mais les promesses de l'époque n'ont pas été tenues, à savoir :

- la réduction des fonctionnaires territoriaux dans nos communes ;
- la non augmentation des taxes et impôts ;
- les économies sur les dépenses des communes.

Au contraire, il n'y a pas eu de réduction de fonctionnaires, mais on a assisté à une augmentation régulière et importante de la part fiscale de TPM depuis sa création. Cela a été progressif, mais toujours vers le haut.

Nous doutons de la nécessité de créer une métropole, car le vœu pieux de faire croire que les communes seront au centre même du cercle décisionnel est illusoire. Au contraire, on assiste à un mouvement centralisateur qui tend à éloigner l'administré de tout soutien local. Nous pouvons bien imaginer que les compétences encore dévolues au maire disparaîtront - nous pensons au PLU et au logement. Il faut y penser.

Nous craignons également une modification des règles de dotation, de la fiscalité et du transfert des charges pour cette métropole.

Je rappelle que notre souhait va à l'encontre de ce projet. Au contraire, nous voulons développer et reconquérir les territoires en déployant les services publics partout où ils seront nécessaires, surtout dans les campagnes. Nous voulons que les administrés vivent dans leur environnement pour toutes les tâches quotidiennes et habituelles. Nous nous appuyons sur le trépied État-département-commune.

Nous votons donc contre cette délibération et espérons que le projet de mégapole n'existe pas déjà dans les cartons.

M. FALLOT : Monsieur le Maire, vous nous proposez de transformer la Communauté d'agglomération TPM en métropole. Selon la délibération, cette transformation apparaît nécessaire car elle permettrait de conserver et de développer les capacités hyéro-hyéroises, ce dont nous ne doutons pas.

En revanche, le fait de transformer TPM en métropole constitue peut-être le risque de perdre l'identité, la spécificité ou la souveraineté de notre ville. De notre point de vue, Hyères deviendrait alors une fraction de Toulon, et j'exagère un peu en disant que le maire serait son adjoint spécial. Ce dernier perdra, en partie, ses prérogatives en matière d'urbanisme, de nautisme, de tourisme, et j'en passe.

Nous pensons que les décisions importantes concernant notre ville et son avenir échapperont partiellement aux élus hyérois. De plus, il sera difficile d'imaginer une politique de proximité, à laquelle nous sommes tous très attachés.

Aujourd'hui, vous vous plaignez que la Communauté d'agglomération ne rende pas à Hyères ce qu'elle est en droit d'attendre, alors que la Ville est effectivement représentée par deux vice-présidents au sein de l'agglomération. Vous avez souvent reproché à votre prédécesseur de ne pas obtenir de retour. À l'époque, vous écriviez : « Hyères a besoin d'avocats et de défenseurs, mais pas de figurants. »

On sait bien que Hyères a toujours eu du mal à exister au sein de TPM ; qu'en sera-t-il au sein de la métropole ?

Nous ne pouvons qu'espérer que Hyères, troisième ville du Var - et, *in fine*, peut-être la deuxième, en raison du PLU -, pèsera au niveau de la métropole. Pour autant, quoi qu'il advienne, au 1^{er} janvier 2018, ce sera chose faite. Malgré toutes les réserves et craintes que nous venons d'évoquer, à défaut d'être un vote de passion, il sera de raison, et nous voterons cette délibération. *Alea jacta est* !

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai rarement vu une démonstration aboutir à une telle conclusion : on est totalement contre, mais on vote pour ! Très bien - je dis cela amicalement.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous avons bien fait d'ouvrir le débat entre nous, en novembre 2016, sur le changement profond qui nous est proposé, d'un point de vue administratif, à savoir de passer d'une agglomération à la métropole.

Nous sommes un peu bousculés parce qu'effectivement, l'annonce de la mise en place pour le 1^{er} janvier 2018, et durant l'année qui suivra, implique un rythme d'une grande intensité. Il faudra bien mesurer la lourdeur à laquelle nous nous attaquerons et la capacité à comprendre les enjeux, en particulier ceux de nos concitoyens.

Sans aucune hésitation, notre groupe est favorable à la création de la métropole parce que, d'une part, tous les jours, nous mesurons l'attractivité économique, culturelle et politique des deux grandes métropoles existantes (Aix-Marseille et Grand Nice). Quand on regarde la carte qui nous a été présentée ce matin, on voit bien qu'Aix-Marseille est réellement notre frontière et que si nous ne prenions pas cette décision, nous serions absorbés très rapidement.

De toute façon, dans le grand débat du « millefeuille administratif », cela constitue une simplification qui permet, par exemple, d'intervenir sur une route sans se poser la question de savoir si elle est communale, départementale ou communautaire. Cela amènera également une visibilité dans un ensemble beaucoup plus vaste qui crée l'économie, la richesse et qui permet d'investir et de créer des emplois. Qu'on le veuille ou non, cette économie privilégie les grands centres urbains. Pour la métropole varoise, cela constitue donc la possibilité de toucher des dotations de l'État et, surtout, des fonds européens, ainsi que de porter de vrais projets cohérents par rapport à ce que nous avons envie de faire.

À ce « Oui » constructif et positif, je mettrais cinq conditions, qui sont plutôt des réflexions que - je pense - nous partageons tous.

La première porte sur la vision de notre métropole. Nous ne pouvons pas être à l'image de ce que Nice ou Marseille sont aujourd'hui : nous devons trouver notre spécificité, quelque chose qui nous fédère et nous permette de dire à chacun des Varois où nous allons - j'utilise bien le terme de « Varois ». Il s'agit très clairement d'une métropole qui nous protège et préserve nos terres, nos paysages, nos rivages et notre qualité de vie. Nous souhaitons une métropole d'excellence environnementale, parce que c'est notre caractéristique. En effet, si ce territoire est touristique, c'est d'abord parce qu'il a cette attractivité du paysage. Cette métropole doit donc se mettre au service de cette vision.

Par conséquent, nous demandons à ce que toutes les questions qui touchent à l'urbanisation, dont le transfert se fait à la métropole, soient très fermement établies : il faut que l'on arrête le mitage des terres agricoles, la spéculation foncière et que l'on s'emploie à redensifier l'agglomération dans son urbanité. Je pense aux « dents creuses » et peut-être à des dispositifs qui seront possibles demain, puisque les compétences économiques passeront la métropole, à savoir la rurbanisation d'une partie des espaces économiques. Il s'agit de reconstruire là où, aujourd'hui, on a peut-être beaucoup trop étendu les zones commerciales, afin d'y trouver de nouveaux espaces d'urbanisation, ce qui permettrait de libérer et de protéger tous les espaces naturels. En effet, sur le fond, les touristes et nos habitants veulent vivre dans des territoires authentiques, avec des productions locales, des circuits courts et des modes de transport doux.

Le deuxième élément concerne la responsabilité de chaque maire, qui est essentielle. Si la métropole dilue ce pouvoir, nous n'existerons plus. Il y aura alors un super maire, une super administration, et un monstre administratif se mettra en place. Il existe un lien démocratique très fort entre les citoyens et leur maire depuis 200 ans. Nous devons garder ce lien, ainsi que celui entre le maire et son personnel et les moyens qui lui sont dédiés. On ne peut pas imaginer que le maire ne soit que le délégué ou, comme cela a été dit, une espèce d'adjoint spécial. Il représente une autorité et une capacité de faire sur des pouvoirs qui doivent être clairement identifiés. Pour également renforcer cette dimension démocratique et faire en sorte que les citoyens se sentent impliqués, nous souhaiterions y associer un conseil économique, social et culturel qui pourrait porter des propositions, améliorer certaines compétences ou mises en œuvre et impliquer encore plus fortement et très concrètement la métropole dans le quotidien, peut-être avec l'activation des comités de quartier ; ce que la loi a prévu.

La troisième condition touche aux services publics, dont on voit bien qu'il en existe deux types. Il y a ceux que l'on appellera « les stratégiques », qui touchent à l'économie, au transport, à la recherche, au tourisme, à des partenariats internationaux, pour lesquels, contrairement à mes collègues du Front National, je pense qu'il est évident que l'effet de taille jouera.

Vous ne pouvez pas nouer des partenariats internationaux ou une dimension sur la recherche et le transport à un niveau communal. Ces compétences devront être centralisées et porter toute la puissance de la métropole. En revanche, il y a de vraies compétences au niveau local (la sécurité, la propreté, l'éducation, le social et les espaces verts) qui doivent s'ancrer dans la réalité de nos communes, comme elles le sont aujourd'hui. On prenait l'exemple de la collecte des ordures ménagères et on voit bien qu'à ce niveau, on a touché une limite. En effet, le législateur a mal appréhendé le rapport entre la propreté et la collecte quant à l'organisation, et je trouve que l'initiative que vous avez prise de créer ces pôles sera peut-être tout à fait pertinente - l'exemple du tourisme illustrerait mon propos.

Bien sûr, nous nous inquiétons de la mobilisation des fonctionnaires, puisque cela constitue l'un des éléments du succès, des différences de statut qui existent entre eux et de leur capacité à trouver, dans la métropole, un débouché à la fois en termes de carrière, mais surtout en termes d'efficience de service.

Par ailleurs, le risque est fort de voir la fiscalité augmenter. On peut imaginer un alignement des taux - on voit bien que ce sera très compliqué -, mais également que le Département puisse réduire sa fiscalité, une grande partie de ses prérogatives étant transférées. À la fin, ce ne sera donc pas un +/+, mais un +/-, et peut-être un équilibre.

La quatrième condition concerne la commande publique de la métropole. Aujourd'hui, au niveau d'une métropole telle que celle de Toulon, cela représente plusieurs milliards d'euros sur la durée d'un mandat. Il s'agit donc de l'outil de structuration de toute l'économie locale. Ne faisons pas de la métropole une machine à casser l'économie locale, uniquement par le prix. Dans les appels d'offres, si l'on continue à s'en tenir au prix, avec la puissance de feu de la métropole, on liquidera l'ensemble du tissu économique. Il faut bien avoir une réflexion : si nous souhaitons développer l'économie locale, la commande publique, assise sur un équilibre entre le prix, la qualité, l'impact environnemental et l'emploi, sera un formidable vecteur de développement. Il faut arrêter la fuite en avant de prestataires toujours plus gros, toujours plus éloignés, de moins en moins contrôlables et qui régissent l'ensemble de l'économie par le prix. Par exemple, il n'y a quasiment plus d'imprimeurs sur cette agglomération parce que de nos jours, tout le monde le sait, grâce à la technologie, on peut imprimer n'importe où. Quelle est notre finalité : imprimer n'importe où, ou faire en sorte que nous puissions avoir, dans notre espace économique, des entreprises ayant de la visibilité, qui puissent investir et embaucher ? Le maintien de l'emploi local, la protection de l'environnement et la qualité des services constituent un engagement que la métropole doit tenir, et nous devons imposer à la commande publique le retour vers ces objectifs en priorité, surtout dans un territoire frappé par le chômage.

Dernier élément : bien entendu, nous avons besoin d'une métropole ouverte qui entraîne le Département, mais surtout les autres collectivités territoriales. Nous avons un certain nombre d'atouts importants : premier port militaire de Méditerranée, première destination touristique après Paris, premier parc national marin, organisateur de compétitions sportives de très haut niveau et de festivals culturels incontournables, deuxième marché de fleurs coupées d'Europe. Tout cela constitue des atouts absolus.

En revanche, soyons objectifs, il nous manque des étapes à franchir pour devenir une vraie métropole, c'est-à-dire une véritable puissance publique : des infrastructures de transport qui ne sont pas suffisamment efficaces et adaptées - je prends toujours l'exemple de la liaison avec l'aéroport -, un développement des réseaux haut débit qui sont essentiels à la nouvelle économie, un manque de logements pour les jeunes et les nouveaux arrivants, ainsi qu'une université trop fermée et des centres de recherche trop faibles et pas suffisamment orientés par rapport aux objectifs économiques qui doivent être ceux de la métropole. C'est un axe majeur. En effet, comment une offre de santé aussi riche que la nôtre, avec un hôpital aussi puissant que Sainte Musse, ne génère-t-elle pas un CHU ? Si nous ne créons pas cela, nous savons très bien où sont déjà les centres universitaires et vers où les chercheurs, les cadres de haut niveau et l'investissement migreront. Le développement de ces infrastructures et de ces centres doit permettre de nouer des partenariats gagnant-gagnant avec les autres collectivités au sein de la métropole.

Entre le repli qui nous entraîne nécessairement vers le déclin et un monstre administratif incontrôlable, nous devons tracer le chemin de notre métropole d'excellence environnementale, décentralisée, confortant les services publics, acteur économique majeur et locomotive du département. Nous avons beaucoup de travail devant nous, ainsi que le devoir d'impliquer nos concitoyens. C'est un beau projet qui prépare l'avenir, à condition de le porter tous ensemble.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En premier lieu, je dois vous dire que l'approche multipolaire qui nous est proposée me comble. Quand TPM a été créée, il y avait deux oppositions dans le Conseil municipal d'Hyères : d'une part, il y avait celle de Monsieur RITONDALE, qui avait une autre stratégie de regroupement plus à l'est, et pour ma part, je n'étais pas opposé au principe de TPM, mais je demandais à ce que ce soit une communauté multipolaire. En effet, pour structurer ce territoire avec, à l'ouest, un territoire autour de La Seyne et Six-Fours qui est sous le tropisme marseillais d'un tourisme de masse, avec une entité administrative très forte qui était Toulon et avec cette dimension environnement/tourisme durable qui était Hyères, j'imaginais trois pôles, trois villes centre - parce que nous en sommes également une -, de telle façon que chacun de ces territoires puisse s'exprimer, par rotation ou par composition.

Il me semble que l'évolution de la métropole nous conduit un peu à ce que je souhaitais initialement. Je dis que nous sommes une ville centre parce que, par exemple, notre piscine est d'intérêt métropolitain, puisqu'elle accueille, pratiquement à parité, des Hyérois et des personnes de tout le bassin hyérois. Prenons l'exemple des cartes d'identité ou des cartes grises : les gens viennent à Hyères de toutes les villes environnantes. Il y a donc un réflexe vers Hyères qui en fait une ville centre. Bien sûr, ce n'est pas Toulon, mais elle regroupe autour d'elle-même tout un ensemble de services et de possibilités.

Cette évolution multipolaire, initiée dans le cadre de l'EPIC Tourisme et accentuée par le passage en métropole, doit être approfondie, et je serai très attentif à ce sujet.

Par ailleurs, on me rappelait que j'avais été très réticent à l'égard de TPM, ce qui est vrai, mais pour les raisons que je viens d'indiquer. Quand on dit que j'étais critique, je n'ai pas beaucoup d'exemples récents, hormis le passage du vélodrome, de Noailles et de la gestion des Salins à TPM. Certes, c'est important, notamment en termes de fonctionnement, parce qu'aujourd'hui, il nous serait tout de même très compliqué de gérer Noailles et les Salins, mais c'est insuffisant. De plus, je pense que même si la multiplication par deux des vice-présidents n'a pas multiplié par deux les possibilités, il y a tout de même une évolution très positive. J'en veux pour preuve que nous avons obtenu 3 M€ pour la zone du Palyvestre, ce qui était novateur, que l'avenue Decugis, qui sera réalisée en 2018/2019, est reconnue d'intérêt communautaire - c'est tout de même une voie très importante de la commune -, que TPM a les deux mains dans la ZAC du Roubaud pour le technopole de santé/environnement que nous souhaitons établir, et que l'EPIC Tourisme est sous la responsabilité d'Hyères.

Pour que les choses soient dites dans leur réalité, je voudrais également indiquer qu'à TPM, les taux d'imposition sont stables depuis la création. Je n'en suis pas responsable, mais c'est tout de même une réalité qu'il faut rappeler.

Monsieur FALLOT a fait une démonstration dont la conclusion m'a ravi. Concernant la perte de souveraineté éventuelle, il est vrai qu'il faut être très attentif. Dans une communauté d'agglomération, et encore plus dans une métropole, la mission des maires passe de la compétence stricte à l'influence. Effectivement, il sera très important que la commune d'Hyères soit bien écoutée et entendue à l'intérieur de TPM, ce que je crois pouvoir revendiquer. C'est un jeu politique, d'argumentation, de convictions, mais il est capital : on perd en compétences, mais il faut gagner en influence, et je pense que chacun devra militer. Vous parlez d'« adjoint spécial de Toulon », mais c'est tout de même beaucoup mieux que conseiller municipal de Marseille ou de Nice. En effet, j'attire votre attention sur le fait que si nous restions en l'état, d'autarcie en autarcie, d'isolement en isolement, nous n'aurions que les yeux pour pleurer.

Concernant les remarques de Monsieur SEEMULLER, que je partage assez largement, le rythme est rapide, mais je rappelle qu'il a été donné par le gouvernement. Pour une fois qu'il se presse, on ne le lui reprochera pas, mais les délais ont été récemment raccourcis, et il faudra faire avec. Néanmoins, je pense qu'avec le travail qui est déjà fait, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage que nous aurons, un an et demi pour parvenir à une analyse... D'ores et déjà, autour du directeur général des services, j'ai mobilisé des pôles ressources de chaque service afin que nous soyons prêts autant que possible sur toutes les compétences - il y a quelqu'un de l'urbanisme, des services techniques, notamment de la voirie, etc.

J'ai la même vision de la métropole que vous : cela ne doit pas simplement être un meilleur moyen de faire ce que l'on a l'habitude de faire. Bien sûr, il faut espérer que ce soit le cas, mais en outre, cette métropole doit avoir une visibilité, une ambition, un rayonnement et une identité. Ce sera très important. Je ne sais pas si Aix-Marseille a une identité, mais les villes sont tellement importantes que cela peut parfois suffire à soi-même. En revanche, quand on parle de Nice, on a toujours envie de dire « Nice Sophia-Antipolis », et il est vrai que cela appelle une réflexion sur la modernité, le numérique, etc. En ce qui nous concerne, pour le pôle Est, il est important de ne jamais oublier que la priorité absolue est l'environnement et le tourisme durable, car c'est ce qui nous fait vivre et qui fait notre originalité.

S'agissant du conseil économique, social et culturel, vous prêchez un convaincu, puisque cela a beaucoup apporté dans le cadre du parc de Port-Cros. Dans la loi, il est prévu une sorte de conseil de développement - je ne sais pas quel sera le nom - qui permette à la société civile de s'associer, d'échanger, de proposer et de ne pas être écartée. C'est d'autant plus important que, si l'on veut qu'il y ait une identité, elle viendra de la base.

Concernant les services publics, nous partageons ce qui a été dit. Pour les fonctionnaires, je pense qu'il n'y a pas d'inquiétude. D'ailleurs, les transferts qui ont été opérés démontrent que l'on peut le faire sans modification de statut. Ce matin, Ange MUSSO, le maire du Revest, a fait une remarque intéressante qui consistait à dire que cela peut parfois élargir le champ des possibilités pour un certain nombre de fonctionnaires car, sur un ensemble plus vaste, ils peuvent procéder à des aiguillages ou avoir une possibilité de promotion plus importante. En tout cas, il est vrai que l'on peut avoir davantage d'ambition dans un ensemble plus puissant.

En ce qui concerne la fiscalité, le fait qu'elle soit maîtrisée est une priorité absolue.

Sur la commande publique, je suis d'accord avec vous.

S'agissant de la métropole ouverte, il me semble que c'est également une nécessité. Si l'on fait une métropole, c'est pour ne pas vivre en autarcie. Il ne s'agit pas d'avoir un souci impérialiste, mais un appétit de conquête positive à l'égard d'un territoire.

Il y a une chose que je n'ai pas dite, mais qui était implicite : aujourd'hui, nous sommes 12 communes dans TPM, depuis que La Crau y est entrée, et d'autres tapent à la porte. C'est intéressant, parce que cela signifie que TPM est attractive ; autrement, personne ne voudrait y entrer. Toutefois, il a été décidé de faire en sorte de consolider les structures et le passage à la métropole avant d'accueillir de nouvelles communes, parce qu'il risquerait d'être très compliqué de faire les deux à la fois. Nous avons déjà du mal à nous connaître et reconnaître entre villes habituées, et il faut sans doute que nous parvenions à bien cultiver notre identité afin d'intégrer de façon positive et bien accueillir.

M. COLLET : Monsieur le Maire, je sais que vous n'êtes pas favorable à ce qu'un groupe intervienne deux fois, mais rassurez-vous, je serais moins lyrique et plus bref. Je voudrais simplement appuyer les propos de mon collègue, le docteur KBAIER.

Aujourd'hui, qui peut dire que les premiers bénéficiaires de cette nouvelle structure seront nos concitoyens ? Je pense que les premiers bénéficiaires de ce nouveau système seront une sorte de classe politique et certains fonctionnaires, mais pas nos concitoyens. En réalité, on veut donner de l'illusion aux habitants des communes, comme on l'a fait à l'époque avec TPM. D'ailleurs, vous étiez le premier à le dénoncer.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'ai expliqué les conditions dans lesquelles je n'étais pas favorable. Ne lisez pas votre papier, puisque j'ai répondu.

M. COLLET : En réalité, avec la mise en place de cette métropole, nous sommes assurés de pérenniser un millefeuille administratif, qui a été tant de fois dénoncé.

À la réunion de ce matin...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Une personne par groupe s'exprime. Vous confortez Monsieur KBAIER, mais ne faites pas un autre développement, Monsieur COLLET. Soyez correct.

M. COLLET : Je termine.

Je salue la réunion de ce matin, parce qu'elle a eu le mérite d'exister, avec de très bonnes interventions. Nous y avons évoqué la notion d'harmonisation fiscale, et même l'expression « pacte fiscal ». On nous a répondu : « Oui, on va y réfléchir... Ce sera compliqué. » Cela fait 50 ans que nous attendons l'harmonisation fiscale de l'Union européenne : s'il faut attendre 50 ans pour que la métropole harmonise sa fiscalité, je souhaite bon courage à nos successeurs. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Effectivement, il serait beaucoup plus simple que Hyères reste ce qu'elle est, qu'elle sorte de TPM et que les fractions demandent leur indépendance ; ainsi, il n'y a pas de problème de complémentarité. Je connais tout cela.

M. COLLET : C'est de la caricature.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Monsieur, je respecte tout à fait ce que vous dites. D'ailleurs, c'est très cohérent : c'est une déclinaison parfaite de votre vision de l'Europe, et vous l'appliquez donc à la métropole. Vous dites qu'il vaut mieux être seul que mal accompagné... Je n'en suis pas convaincu. En revanche, c'est un procès d'intention que de dire que la métropole est faite pour satisfaire les besoins, les envies et les carrières des politiques et des fonctionnaires. Aujourd'hui, de nombreux fonctionnaires de TPM se passeraient du travail considérable qu'ils doivent accomplir, et peut-être préféreraient-ils la banalité, comme certains. Je pense que les personnes croient qu'il y a à gagner à sortir par le haut. Certains pensent peut-être qu'il faut rester en l'état *ad vitam aeternam*, et je le respecte, mais cela n'est pas fait pour les politiques ou les fonctionnaires.

Mes chers collègues, je sou mets donc cette proposition de transformation à vos voix.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX

4 CONTRE : Mme COLLIN, M. COLLET, M. EYNARD-TOMATIS, M. KBAIER.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, je voudrais juste faire une intervention sur ce qui s'est passé ce matin. En premier lieu, je voudrais conforter ce que Monsieur SEEMULLER a dit sur la qualité de l'information qui nous a été transmise.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je vous en remercie.

M. DONZEL : Comme j'étais malheureusement absent lors de la première réunion, j'ai demandé à vos services d'avoir, si ce n'est un compte-rendu, au moins le texte de la personne ayant présenté une analyse de ce qu'une métropole représente, et on m'a répondu que rien n'était fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous vous donnerons le compte rendu de la réunion, et je demande également à ce que l'on distribue le document qui a été présenté ce matin. Tout le monde l'aura.

M. DONZEL : J'ai deux petites remarques sur ce que j'ai réellement reçu ce matin : « *Big is beautiful* ». Et la deuxième chose est que je n'ai pas le sens de l'Histoire. Ce matin, on nous a laissé penser qu'il y avait un sens de l'Histoire, mais je n'y crois pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pour ma part, je ne crois pas à sa fin.

M. DONZEL : Ceci est une autre question. L'Histoire est une chose, et nous avons une vie dans ce cadre, mais j'aimerais que nous ayons une vie en dehors de ce sens de l'Histoire, qui est tout de même une production marxiste - tous les marxistes en ont parlé.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'en parle volontiers.

M. DONZEL : Moi pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci pour cette intervention. Vous aurez les documents.

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Indemnités de fonctions des Élus

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Il y aura donc quelques petites répercussions au niveau des indemnités, mais cela n'ira pas bien loin, entre 5 € et 20 €, ceci pour remplir notre fonction, qui n'est pas un métier, mais une mission au service du peuple, et que ce dernier peut reprendre à tout moment.

M. DONZEL : L'augmentation de la rémunération est de 7/1000, soit même pas 5 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il me semble que c'est 28 € pour les adjoints, 10 € pour les délégués et 1,82 € pour les autres. Il s'agit d'une mécanique.

Je mets aux voix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste de Chargé de Mission

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Je dois préciser qu'en tant que président du syndicat hyérois de valorisation de la forêt, je n'ai rien contre l'Europe, mais il est compliqué de faire des demandes de subvention au niveau européen. Cette délibération me paraît donc aller dans le sens d'une efficacité dont nous avons besoin.

Mme COLLIN : Je souhaite que ce soit efficace, mais j'aimerais bien avoir davantage de détails parce qu'au premier abord, je trouve cela un peu surdimensionné. Quel mécène s'occupera d'un projet hyérois ? À quoi pensez-vous : la culture, l'économie... ? Autrement, ce poste en soi paraît surdimensionné par rapport à une ville comme Hyères.

M. FALLOT : Je trouve que c'est une excellente idée, mais connaissant bien ce type de démarche, que ce soit à Bruxelles, au Conseil Régional ou autre, je suis un peu surpris que ce ne soit pas un temps complet. Comment fera-t-il pour amortir l'espérance que l'on peut avoir d'obtenir un certain nombre de subventions ou de trouver du mécénat ? Cela constitue un travail considérable. Pourquoi ne pas créer un temps plein, voire même passer par une structure spécialisée ou une société privée ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Une personne du service des Finances s'occupe déjà des crédits européens, et cela vient en addition. Pour le mécénat, Madame COLLIN, je vous rassure, il y a déjà une efficacité en la matière. D'ailleurs, la première année, nous avons fait venir les mécènes qui étaient intervenus - je vous les cite : Pitch Promotion, la Financière Boucau, Euro-Voile, Engie, GRDF, Belambra, Zolplan, la Fondation du Patrimoine, Itancia, Toyota, GDF Suez et Onyx Méditerranée. Les opérations de mécénat ont rapporté 120 000 €, ce qui est bien au-delà d'un emploi à mi-temps.

Nous avons choisi un emploi à mi-temps parce que nous aurons deux personnes sur les crédits européens et, par ailleurs, parce qu'il est très probable qu'il y aura une opération mécénat dans le cadre de la métropole. Si elle n'a pas lieu, à ce moment-là, nous verrons comment augmenter cette participation.

Le principe d'une commune qui fait du mécénat est très efficace et original, et cela fonctionne. Bien entendu, nous ne faisons aucun mécénat avec des entreprises qui sont en appel d'offres ; il faut être très prudent.

Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 4 - JEUNESSE - Tarifs d'accueil du périscolaire - Modification

Mme MARINO : *(Lecture de la délibération.)*

Auparavant, les personnes payaient au forfait, ce qui entraînait énormément de récriminations par la suite, parce qu'on leur avait facturé la présence alors que les enfants avaient été absents.

Nous proposons donc les nouveaux tarifs applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2017. Matériellement, nous sommes prêts pour le faire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 5 - ÉVÈNEMENTIEL - Mairies annexes - Salles des fractions - Mise à disposition du public - Tarifs

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous avez bien compris le principe : il est délicat de donner une salle pour des activités lucratives - c'est même interdit. Il s'agit donc de sommes modiques, mais qui permettent aux associations de fonctionner.

Pas d'opposition ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 6 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC: Institution d'une taxe annuelle sur les friches commerciales

Mme PORTUESE : *(Lecture de la délibération.)*

Il s'agit donc d'un outil afin d'améliorer l'attractivité commerciale de notre commune.

Mme COLLIN : Nous voterons pour cette délibération, d'autant plus que nous avons suggéré cette mesure lors d'un précédent conseil municipal. Nous nous en réjouissons.

M. SEEMULLER : Bien entendu, nous sommes très favorables à cette décision, qui rentre dans le cadre d'une politique touchant les friches commerciales et des appartements vacants. Il faudrait presque compléter avec les terres en friche et le rôle que l'établissement public foncier pourrait jouer.

À travers cette délibération, on touche du doigt le fait qu'un certain nombre de propriétaires bloquent le développement de la ville. Nous nous réjouissons donc de voir que l'opérateur public décide de prendre les choses en main.

Nous voudrions simplement vous demander deux précisions.

Vous écrivez : « *La taxe n'est pas due lorsque l'inexploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable.* » Pourriez-vous nous préciser ce que vous entendez par « *indépendante de la volonté du contribuable* » ?

Par ailleurs, dans l'introduction, vous précisez un certain nombre d'éléments ayant fait l'objet d'une annonce dans la presse. Aurons-nous l'occasion d'avoir le détail des engagements que vous avez pris devant les commerçants, afin d'avoir une liste assez précise des décisions que vous souhaitez prendre ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous pourrions vous donner l'information en interne, mais pas en externe, parce qu'il faut respecter le secret fiscal.

Pour le reste, je n'ai pas de réponse précise. Je pense que cela signifie que, par exemple, si l'on s'aperçoit que le loyer proposé est égal ou inférieur au prix du marché, il est difficile de pénaliser la personne. Il y a une estimation des prix du marché - qui sont souvent très excessifs : imaginons qu'une analyse commerciale conduise à penser que le loyer normal est de 1 500 € et que la personne ne trouve pas preneur à 1 000 €, je ne pense pas que l'on puisse lui donner une double peine.

Mme PORTUESE : Effectivement, c'est l'une des raisons, mais il peut également y avoir le cas de décès, de maladie ou de redressement judiciaire.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je voudrais également indiquer que nous avons une taxe sur les locaux vacants, mais elle est récupérée par l'ANAH, ce qui lui permet de financer une partie des réhabilitations de bâtiments.

Je mets aux voix cette délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 7 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Place Clemenceau - Demande d'autorisations d'urbanisme pour la requalification de la place Clemenceau

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, je vous demanderais d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation d'un projet également nécessaire, à savoir la restauration de la place Clemenceau afin de lui rendre de la vie, de l'attrait et de la beauté.

Vous savez ce qu'il en est, puisque le projet a été publié, présenté et discuté. Le groupement Artelia-Ricciotti-BLD, retenu pour la maîtrise d'œuvre, est aux commandes de l'opération, et nous espérons une prompte réalisation.

Mme TROPINI : Nous nous sommes exprimés sur le sujet à plusieurs reprises. Nous partageons le fait que cette requalification est nécessaire, mais nous considérons que votre projet n'apporte aucune plus-value économique au centre-ville d'Hyères, dont nous connaissons tous les difficultés rencontrées par les commerçants.

Notre objectif était de construire un pôle commercial...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous n'allez pas répéter la même chose à chaque Conseil ! Je ne vois pas l'intérêt. L'ordre du jour n'est pas de répéter la même chose pour la quatrième fois. Nous vous demandons d'autoriser les demandes d'urbanisme : vous dites que vous êtes contre le projet et ne donnez donc pas votre approbation, mais ne répétez pas encore la même chose.

Mme TROPINI : Laissez-moi terminer !

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je connais la suite : « Nous avons prévu un ensemble commercial de 11 000 m² (6 000 m² de logements et 5 000 m² de commerces) qui permettait d'influencer les parkings souterrains... » C'est ce que vous avez écrit ? Je le sais. Ce n'est donc pas la peine, nous ne sommes pas idiots. Vous n'êtes pas pour l'autorisation d'urbanisme, est-ce bien cela ?

Mme TROPINI : Vous auriez pu me laisser terminer.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je donne la conclusion ; à moins qu'elle soit comme celle de Monsieur FALLOT : vous êtes contre, mais vous votez pour.

Allez-y, je vous en prie. Tout cela pour dire qu'en général, je vous écoute.

Mme TROPINI : C'est gentil. Puis-je reprendre ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Allez-y.

Mme TROPINI : Notre objectif était de construire un pôle commercial qui aurait accueilli une dizaine d'enseignes emblématiques (les fameuses « locomotives »), en lieu et place du parking Denis, ainsi qu'un parking souterrain de 450 places, dont la vente des droits à construire aurait financé la requalification de la place Clemenceau.

Là encore, notre point de vue diverge, puisque vous préférez envoyer la facture aux Hyérois.

En conclusion, il est indéniable que cet espace doit être fait, mais nous ne cautionnons pas le montage financier (7 M€ supportés intégralement par les contribuables) et déplorons l'absence de plus-value économique. Par conséquent, notre groupe s'abstiendra.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Très bien. Je ne vous répondrai pas puisque ma réponse figure aux comptes-rendus précédents.

Ceci étant dit, je mets aux voix la demande d'autorisation d'urbanisme. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX

7 ABSTENTIONS : M. POLITI, Mme TROPINI, M. PELLEGRINO, Mme ANFONSI, M. DONZEL, M. FALLOT, M. FELTEN.

**AFFAIRE N° 8 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - École Anatole France -
Demande d'autorisations d'urbanisme pour le remplacement de la clôture de
l'École Anatole France**

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, encore une fois, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la sécurisation de l'école Anatole France. En effet, il faut changer les clôtures qui ne sont plus en état, alors que l'école elle-même est parfois l'objet de vandalisme, ce qui est très regrettable, quand on sait que cette école est très belle et que son préau est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Il est temps de remettre cette clôture d'aplomb pour empêcher les vandales de sévir.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est sûrement pour empêcher les vandales de sévir, mais également dans le cadre des mesures de sécurité que nous prenons sur toutes les écoles pour faire en sorte que les clôtures et les portails soient plus solides.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 9 - COMMANDE PUBLIQUE - LITTORAL / GRANDS PROJETS -
Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une promenade de front de
mer - Attribution - Autorisation de signature**

M. CARRASSAN : Tout le monde connaît ce grand projet, qui est nécessaire à l'image touristique de la ville d'Hyères. Cette promenade, qui va du carrefour de l'aéroport jusqu'à l'entrée de l'Aiguade, doit être mise en bon état.

Dans un film de Gilles Grangier, *Le cave se rebiffe*, on voit une décapotable américaine longer cette promenade, avec Jean Gabin et Bernard Blier à l'intérieur. Ils sont là parce que le réalisateur n'avait pas les moyens d'aller dans une république bananière des Caraïbes. Il a donc trouvé la promenade de front de mer pour faire couleur locale ; autrement, il aurait été dans un pays un peu sous-développé. Cette promenade a donc quelque chose de pittoresque, mais également de sous-développé, et il est temps de la développer.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 23 mars 2017, a proposé d'attribuer ce marché au groupement Guillermin/SAS Aménagement et techniques urbaines/ SAS Corinthe Ingénierie/Aurélien Chaloin/Sud Emo/SAS Biotope, répondant à toutes les conditions.

Il s'agit donc de valider cette attribution et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché.

M. COLLET : En premier lieu, je voudrais rassurer mon collègue François : nous ne nous rebifferons pas, parce que nous ne sommes pas des « caves ». Nous voterons donc pour cette délibération.

Néanmoins, nous voudrions tout de même faire part d'une petite réflexion. Vous savez que lorsque l'on évoquait le sujet des grands projets, nous avons toujours été un peu réticents - non pas concernant cette délibération ou sur le bien-fondé de la nécessité d'aménager ce front de mer -, et nous nous demandons si cela constitue une priorité dans une conjoncture économique un peu compliquée, sachant que pour nous, les priorités étaient plus axées sur la notion de maîtrise de la fiscalité, voire même de sa diminution, surtout lorsque l'on voit le montant estimé. De plus, nous sommes inquiets de voir un global prévisionnel provisoire, ce qui signifie que les 3,5 M€ peuvent évoluer.

Nous pensons que cette somme est tout de même relativement conséquente et pèsera sur le budget communal.

Je conclurai en disant que c'est bien, mais peut-être prématuré. Toutefois, nous voterons pour.

M. SEEMULLER : Pour notre part, nous serons constants dans notre vote en nous abstenant. J'attire simplement votre attention sur le vocabulaire : « *Fluidifier la circulation, reconquérir les équilibres naturels, développer l'attractivité...* » Cela me paraît un peu fort au regard du projet tel qu'il est présenté.

En dehors du fait que cela n'est peut-être pas dans le champ des priorités, notre préoccupation porte également sur les liaisons en site propre entre la gare d'Hyères, le port et l'aéroport, voire peut-être plus loin, un jour. Dans la construction du projet, avez-vous anticipé des moyens en site propre qui pourraient aller jusqu'au port de l'Aiguade pour distribuer sur les plages ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : L'assiette du site propre et de l'ancienne voie de chemin de fer n'a rien à voir avec la chaussée et la piste cyclable, mais bien entendu, ce sera parallèle. Dans la réflexion sur l'espace multimodal - les études sont à l'œuvre -, c'est une demande très forte de notre part, et nous souhaitons la réaliser.

M. SEEMULLER : Là, vous retirerez 5 m de large, me semble-t-il : cela représente-t-il l'espace que vous donnerez aux piétons ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non, la piste cyclable ne bouge pas.

M. SEEMULLER : Si j'ai bien compris le projet, vous libèrerez 5 m de rivage pour pouvoir faire le piétonnier. Vous les prenez en partie sur l'espace entre la route et la piste cyclable : vous déplacez peut-être un peu la première et ne touchez pas la seconde. Néanmoins, nous nous posons la question suivante : dans quelques années, si nous avons la possibilité d'avoir un site propre qui aille jusqu'à l'aéroport - un petit train ou quoi que ce soit -, compte tenu des travaux qui seront faits, sera-t-il possible de pousser jusqu'à l'Aiguade, voire jusqu'aux Salins, c'est-à-dire d'avoir la reconstitution d'une espèce de train des plages ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Oui. L'assiette n'est pas sur la route. Le terre-plein qui sépare la piste cyclable de la route fait 4 à 5 m en moyenne, ce qui est extrêmement important.

J'ajoute que cette opération est plébiscitée dans l'OGS, par l'inspection que nous avons eue. Au-delà du tourisme, c'est donc une façon de reconquérir et de naturaliser ce territoire.

Par ailleurs, je tiens à répéter qu'il n'y a pas d'inquiétude sur les problèmes de financement, puisque je rappelle que désormais, nous dégageons une épargne importante et que les taux d'imposition n'ont pas varié et ne varieront pas. D'ailleurs, le financement est partagé à parts égales entre le Département et la commune.

M. DONZEL : Ce projet en bord de mer m'attire deux ou trois remarques que je voudrais évoquer.

Le trajet présenté n'est pas directement lié au port, mais à l'entrée de l'aéroport ; de l'autre côté, il n'est pas lié directement à l'Aiguade, mais est très en amont par rapport au pont qui permet d'y accéder. Par conséquent, quand on imagine un parcours piétonnier qui se déroule le long de la plage de l'Aiguade, comment va-t-on ensuite jusqu'à l'entrée du parcours que vous avez proposé ? Par ailleurs, quand on est sur le port et que l'on veut faire la même chose, comment va-t-on du port vers le rond-point de l'aéroport, puisque l'on a tout un tas d'obstacles et d'éléments ?

Je suis donc un peu confus que l'on n'ait pas construit un projet global, ce qui n'est pas très facile, parce que ces sections sont vraiment très opposées les unes par rapport aux autres. Nous avons donc un programme à peu près jouable pour les voitures, mais pour les piétonniers, j'ai le sentiment que si l'on ne fait pas de places de stationnement régulières, voire constantes, les gens n'iront pas, parce que l'on ne pourra pas aller du port ou de l'Aiguade jusqu'au piétonnier sans la voiture. Il faudra donc créer un système de stationnement obligatoire pour que cela puisse se faire.

De plus, il faut bien dire que l'on utilisera ce piétonnier peut-être trois mois par an, tout au plus. En effet, en dehors du matin calme que nous avons sur le bord de mer, l'après-midi est toujours venteux. Nous avons une contrainte très importante, notamment par vent d'est.

Par ailleurs, quand on regarde bien la présentation sur la face ouest, vous avez l'entrée de l'aéroport et un bosquet qui le cache un peu, mais il n'y a rien. Ensuite, vous avez l'entrée d'un camping, puis une maison de retraite avec une lagune, et tout d'un coup, juste à proximité du feu rouge, on trouve quelques logements. Comment créera-t-on une dynamique culturelle, sportive ou commerciale, à partir du moment où l'on n'a pas d'espace pour créer un vrai chemin piétonnier ? En effet, partout où il y en a un, il doit y avoir des activités de loisirs permettant aux personnes de ne pas y passer qu'une seule fois dans leur vie. S'il s'agit de refaire deux ou dix fois la même chose sans trouver une activité réelle, on a un problème.

Je voudrais faire une troisième remarque. On est venu nous présenter une étude sur ce qui se passe au bord de mer, sur l'essentiel des Salins, la plage du port, voire plus loin, et vous avez dit vous-même qu'elle n'était pas exceptionnelle - pour ne pas être plus sévère. Pour ma part, j'avais présenté l'argument suivant : cette étude avait complètement omis le bord de terre et le bord de mer. En effet, on n'a jamais présenté la manière dont cela se développait pour savoir ce que l'on ferait. Or, le problème est qu'aujourd'hui, on n'a toujours pas avancé : en cas de grosse tempête, soit on fait un enrochement très important pour ne pas avoir de problèmes, mais il n'y aurait plus de plage sur le piétonnier, soit on fait un petit enrochement qui permet de dégager peut-être 3 m ou 5 m de plage, mais du même coup, des coûts récurrents peuvent se présenter.

J'aurais donc aimé que nous ayons une présentation. J'avais déjà un peu évoqué ce problème lors du PLU, et je vous avais indiqué qu'il n'y avait pas ce trait de côte. Aujourd'hui, on sait très bien que nous avons une difficulté pour faire vivre la culture au bord de mer, mais nous n'avons pas vraiment traité la façon dont la mer s'organiserait. En effet, il y a un courant circulaire, on a des plots liés aux arrêts de port et, en même temps, on a introduit le Roubaud dans la baie d'Hyères, qui devrait engraisser l'Almanarre, ce qui crée des problèmes d'ensablement très importants à l'Ayguade.

Nous sommes dans des phénomènes relativement contradictoires, et nous avons du mal à être sûrs que ce que vous proposez constitue une réponse permettant de régler un certain nombre de problèmes. N'est-ce pas un coup d'épée dans l'eau ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Je ne le pense pas. En tout cas, je vous remercie pour ces remarques.

Le trajet entre le port et le rond-point de l'aéroport doit être réalisé par le Conseil départemental dans les mois à venir. Ils ont un projet de piste piétonne et cyclable allant de l'Arromanches jusqu'au parking de l'aéroport. On sera donc en continuité. Sur la partie amont, on va tout de même jusqu'à l'Ayguade, y compris par la création d'un rond-point au droit du feu rouge, lequel est une catastrophe et cause de nombreux accidents. Ce rond-point, qui sera réalisé, permettra de résoudre beaucoup de problèmes. Je pense donc que la continuité de la promenade est à peu près assurée.

Concernant l'activité, vous craignez que, seuls vous et moi, nous croisions tous les mois. J'ai une expérience ailleurs - mais comparaison n'est pas raison : je peux vous dire qu'il n'y a pas beaucoup d'activités sur les 2,5 km qui vont du port des Lecques au port de la Madrague, à Saint-Cyr-sur-Mer, mais dès qu'il fait beau, le dimanche après-midi, on peut juger que 10 000 à 20 000 personnes - dont je fais partie - vont un peu marcher ou promener les enfants. De temps en temps, un jeu d'enfant ou un endroit pour manger des churros peuvent être bienvenus, et nous avons les deux ou trois implantations sur les épis qui permettent de le faire. Honnêtement, cette dimension promenade n'est pas à négliger ; j'y pense peut-être à cause de mon grand âge, mais je rencontre parfois des individus d'un âge beaucoup plus récent.

S'agissant du troisième point, je me permets de dire que nous sommes très attentifs sur la relation terre/mer - si nous étions distraits, on nous rappellerait à nos devoirs. La DREAL, notamment, nous impose d'avoir une appréciation de la promenade qui soit très dunaire, pour partie, une façon d'amortir doucement ce qui pourrait se passer, et une vision très naturelle. Une partie de la promenade sera donc sans doute du caillebotis bois ou quelque chose comme cela, mais une autre partie aura une augmentation des cordons dunaires. En tout cas, c'est sur cela que nous travaillons.

Nous sommes donc vraiment dans cette dimension qui me paraît correspondre à votre demande pour pratiquement tous les sujets.

Par ailleurs, Monsieur CARRASSAN - avec qui je n'ai pas le même degré de modernité - évoquait Gilles Grangier et Jean Gabin. Il est tout de même bien que Michel Hazanavicius, qui est un grand réalisateur d'aujourd'hui et qui a fait un film sur la vie de Jean-Luc Godard, sélectionné au Festival de Cannes, ait tourné la plupart des extérieurs à la pinède des Pesquiers et à l'Almanarre. Indirectement, ce sera une jolie promotion pour la commune et, au moins pour cette raison, j'irai voir son film. C'est intéressant, parce que ce film devrait faire une belle carrière, et notre commune en profitera.

Je mets aux voix ce marché de maîtrise d'œuvre, attribué à Monsieur Guillermand, l'architecte qui a fait l'avenue Clotis.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX

9 ABSTENTIONS : M. POLITI, Mme TROPINI, M. PELLEGRINO, Mme ANFONSI, M. DONZEL, M. FALLOT, M. FELTEN, M. SEEMULLER, Mme DEL PERUGIA

M. OZENDA : Monsieur le Maire, entre parenthèses, nous souhaitons également que par la suite, la promenade du bord de mer arrive jusqu'aux Salins, entre l'Ayguade et les Salins, dans le cadre de l'OGS.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous commençons à y travailler. Cela peut être une promenade le long de la route, mais ce n'est pas terrible. En revanche, ce qui me paraîtrait être une priorité serait d'utiliser la palmeraie pour l'aménager en parcours sportif, après l'avoir débroussaillée. C'est plutôt cette direction de la palmeraie, en bord de mer, qui sera utilisée.

**AFFAIRE N° 10 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 27 Avenue de
l'Arrogante cadastré section EV n°0100 formant le lot n°174 du lotissement au
profit de l'indivision Tonneau**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Application des
articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales -
Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2016 et rapport spécial**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 12 - GÉOMATIQUE ET TERRITOIRE - Dénominations d'escaliers
publics : Escalier OLYMPIA - Escalier Félix ZIEM - Escalier Gabriel COTEL**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. SEEMULLER : Pour notre information, qui est Gabriel Cotel ?

M. CARRASSAN : Gabriel Cotel est un sculpteur. Il est notamment l'auteur de la statue de Massillon sur la place du même nom.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 13 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Éclairage public - Entretien et rénovation des installations d'éclairage public - Accord-cadre à bons de commande Années 2017 à 2020 - Attribution - Autorisation de signature

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 14 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Prestations de géomètres-topographes - Réalisation de levés topographiques et fonciers et de prestations de géo-détection des réseaux enterrés - Accords-cadres à bons de commande - Années 2017 à 2020 Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 15 - COMMANDE PUBLIQUE - AGRICULTURE ESPACES VERTS - Traitement contre les ravageurs des palmiers - Accord-cadre à bons de commande - Années 2017 à 2020 Attribution - Autorisation de signature

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Nous avons souvent parlé du problème des ravageurs. D'ores et déjà, les Hyérois peuvent bénéficier du prix négocié par la Mairie pour le traitement par endothérapie (60 € TTC). Toutes les précisions peuvent être apportées au niveau du service Agriculture Espaces Verts, et la liste des entreprises sera donnée aux Hyérois. En effet, la Mairie passe un marché avec TECA, mais d'autres entreprises sont également agréées.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Sur les 140 000 €, la moitié n'est pas pour les charançons, mais pour couper, élaguer, etc. Le prix de 60 € hors taxes est pour les 1 000 palmiers qui correspondent à la procédure par endothérapie.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 16 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Approbation du Plan Climat de la Ville d'Hyères

M. CARRASSAN : Lors du Conseil municipal du 31 mars dernier, j'ai eu le plaisir de vous présenter le rapport Développement durable. Aujourd'hui, dans cette continuité, je vous demande d'approuver le Plan Climat de la Ville, qui se comprend dans la lutte contre le réchauffement climatique, ce qui est un fait. Nous ne sommes pas de l'équipe de Donald Trump et des climato-sceptiques : le fait nous paraît suffisamment constitué pour le souligner.

Un excellent bureau d'études, ECOACT, a rédigé un rapport qui me paraît être d'une très bonne tenue. Il commence ainsi :

« La lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ainsi que la mise en place d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables figurent parmi les objectifs de la Ville d'Hyères-les-Palmiers. Le Plan Climat "Patrimoine et Compétences" constitue l'outil pertinent pour atteindre ces objectifs. »

Ce plan est une conséquence de la loi d'août 2015, dite de « la transition énergétique pour la croissance verte ». Cette loi rend obligatoire la réalisation de Plans Climat pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants en y intégrant un volet « qualité de l'air ». On appelle cela les Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Il appartient à TPM de réaliser un tel plan, mais les collectivités de plus de 50 000 habitants sont tenues, de leur côté, de dresser un bilan des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'un plan d'action associé à ce bilan, d'où le Plan Climat de la Ville d'Hyères, que le bureau d'études a intitulé « Patrimoine et Compétences ».

Que vient faire le patrimoine ici, me direz-vous ? Dans l'Histoire, la notion de patrimoine a évolué : elle est d'abord réservée à la sphère familiale, pendant des siècles, et ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que cette frontière est franchie par la notion pour aller vers le patrimoine culturel, à savoir les monuments, suite au vandalisme révolutionnaire. L'abbé Grégoire s'en était ému, et une conscience du patrimoine public est ainsi apparue, mais s'est limitée au patrimoine culturel.

Il faut attendre le milieu du XXe siècle pour que cette limite de la culture soit franchie pour aller vers la nature. La notion devient donc illimitée dans son extension. L'eau, l'air, le fond des océans, les écosystèmes, la biodiversité : tout cela devient du patrimoine. Compte tenu du sujet d'aujourd'hui, j'aurais presque tendance à dire que le climat, d'une certaine manière, à son tour, pourrait entrer dans le champ du patrimoine.

On ne peut pas parler de réchauffement climatique sans parler de l'effet de serre. Heureusement, il y a un effet de serre naturel, ce qui fait qu'à la surface de la terre, il y a un climat permettant l'évolution du vivant. En effet, les gaz naturels qui composent l'atmosphère retiennent un peu de la chaleur du soleil à la surface de la terre. Ainsi, on a une température moyenne de l'ordre de 13° ou 15°. S'il n'y avait pas cet effet de serre naturel, il y aurait du -18° ou -20° sur la terre, ce qui serait totalement différent.

Depuis l'ère industrielle, un effet de serre additionnel s'ajoute au naturel, causé par les activités humaines dites « anthropiques », à savoir la déforestation, la combustion des énergies fossiles et les produits chimiques intensément utilisés. Tout cela provoque d'autres émissions de gaz venant augmenter l'effet de serre, et c'est ainsi que le climat se réchauffe.

À Hyères, quelles sont les émissions de gaz à effet de serre contre lesquelles il faut lutter ? Parmi les plus importantes, il y a celles provoquées par les déplacements des agents, représentant plus d'un tiers des émissions totales. La voiture est la principale source d'émission de gaz à effet de serre additionnel. Ensuite, il y a le chauffage en énergies fossiles des bâtiments de la commune, avec 23 % des émissions globales, puis l'électricité, et notamment sa consommation pour l'éclairage des voiries.

Cela me permet de souligner qu'il y a beaucoup d'économies à réaliser en matière d'éclairage public, ce à quoi il pourrait s'ajouter une diminution de la pollution lumineuse, à laquelle le Parc national est très sensible. Récemment, Anne-Marie BOUCAU est venue à Porquerolles pour présenter une étude de l'éclairage public sur l'île afin de lutter contre cette pollution lumineuse qui nous prive de la qualité de la vraie nuit, ce qui a des effets négatifs sur la biodiversité et la santé.

Ce plan dégage des priorités. Pour la commune, il s'agit de :

- réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 ;
- réduire les consommations énergétiques finales des bâtiments de la collectivité de 38 % à l'horizon 2020 ;
- diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030.

Au-delà de ces priorités, cinq axes stratégiques sont retenus par notre bureau d'études, approuvés par la commune :

- améliorer la politique énergétique de la collectivité ;
- renforcer les mesures d'adaptation ;
- favoriser les déplacements responsables des agents et des élèves ;
- développer les achats et la consommation responsables ;
- communiquer et piloter le Plan Climat.

Il est impossible de ne pas approuver cela.

Dix opérations concrètes sont proposées et constituent l'essentiel de ce Plan Climat :

- réaliser un conseil d'orientation énergétique de l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville ;
- redéfinir les règles d'usage des véhicules de la Ville ;
- mettre en place une politique responsable de gestion du papier et développer les outils de dématérialisation ;
- passer le parc de véhicules de la Ville à 30 % de véhicules « basses émissions » ;
- sensibiliser les agents aux économies d'énergie, au tri des déchets, aux déplacements doux et aux risques climatiques ;
- étudier le potentiel en énergies renouvelables du patrimoine communal ;
- optimiser les consommations d'énergie du complexe aquatique et des serres municipales ;
- créer ou adhérer à un site de covoiturage ;
- faire des îles d'Hyères des îles durables en lien avec la charte du Parc national de Port-Cros.

Voilà quelles sont les 10 opérations concrètes qui sont à portée de main et qu'il convient de mettre en action. Je vous demande donc d'approuver ce Plan Climat « Patrimoine et Compétences » qui mettra la ville au premier rang des villes intelligentes en matière d'énergie verte.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Y a-t-il des observations ?

M. SEEMULLER : Je me fais le porte-parole de ma collègue, Madame DEL PERUGIA, qui m'a remis un document - je vous le lis :

« Monsieur le Maire, le Plan Climat de la ville d'Hyères est important à la fois pour les progrès qu'il permettra de réaliser sur le bilan carbone de la ville, mais aussi pour les économies qu'il permettra de faire sur les dépenses énergétiques et, enfin, pour le signal fort qu'il pourra donner sur l'engagement de la commune dans le développement durable. Il est en effet important que les communes montrent l'exemple et participent de façon active et volontaire à l'adaptation au changement climatique, car elles sont directement responsables de 15 % des émissions de GES de par leur patrimoine et compétences ; mais cela monte à 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'urbanisme et de transports. Leur responsabilité est donc première.

Nous sommes donc sur la bonne voie avec ce Plan Climat de la Ville qui se donne les mêmes objectifs chiffrés qu'au plan national et régional. C'est déjà un bon point ; encore faut-il que le programme d'actions permette d'atteindre ces objectifs.

Vous proposez donc 45 actions qui, bien sûr, remportent toutes notre adhésion. Nous nous félicitons en particulier d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables au sein du patrimoine communal, de la recherche d'optimisation des consommations d'énergie de la piscine, du développement annoncé des infrastructures pour l'utilisation du vélo, ou encore l'annonce d'une réflexion afin de privilégier une restauration collective de proximité.

Mais nous avons aussi noté la fréquence des termes "étude", "recherche" et "réflexion" qui maillent le dossier et laissent à penser que la phase opérationnelle n'est pas pour le court terme.

Nous regrettons d'ailleurs l'absence d'un calendrier qui aurait permis de suivre l'avancement des actions pendant les cinq années de la mise en œuvre de ce plan.

Nous avons cependant bien noté qu'il sera mis en place un dispositif de suivi annuel et un autre d'évaluation à mi-parcours, et nous espérons - non : nous vous le demandons - que le COPIL soit réuni chaque année afin de faire le point et de participer aux choix de réajustements et/ou de priorisations, forcément nécessaires.

Si vous nous permettez, Monsieur le Maire, tout en faisant l'éloge du Plan Climat que vous nous présentez, nous aimerions vous alerter sur les leviers que vous n'avez pas encore mis en œuvre.

Tout d'abord, dans le PLU, vous auriez pu imposer une part minimale d'énergie issue d'origine renouvelable dans la consommation des bâtiments résidentiels (par exemple, l'eau chaude d'origine solaire) - vous ne l'avez fait que pour les bâtiments du tertiaire.

Ensuite, au niveau de l'agriculture, vous auriez pu accompagner le développement de circuits de proximité performants et agir sur les approvisionnements de la restauration collective.

Au niveau touristique, vous auriez pu élaborer une charte du tourisme durable sur la ville afin de promouvoir les bonnes pratiques auprès des professionnels et d'obtenir leur engagement à les respecter [mais je pense que la charte du Parc national doit y pourvoir].

Enfin - mais il est toujours temps -, sur la future zone d'activité du Roubaud, mais aussi sur les ZAC existantes, il serait intéressant de mettre en œuvre une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), afin de rationaliser, mutualiser et mettre en synergie les entreprises, ce qui s'inscrirait dans une logique d'économie circulaire, dont nous avons parlé lors du conseil du mois de février.

Voilà donc quelques pistes pour aller plus loin dans la démarche de la Ville afin d'accompagner le changement climatique et d'aller dans le sens du développement durable. Nous espérons qu'elles retiendront toute votre attention. »

M. LE DEPUTE-MAIRE : Merci, Monsieur SEEMULLER. Je ferai trois remarques, que vous transmettez à votre collègue.

Sur le tourisme, il est vrai que la marque « Parc national », à laquelle je ne suis pas totalement étranger et que le parc national a mis en place, bien entendu, est faite pour le tourisme durable et pour les entreprises, quelles qu'elles soient, qui vont dans cette direction.

S'agissant des circuits courts, lors du prochain Conseil municipal, nous aurons une nouvelle qui permettra de mettre en évidence que ce sera nécessairement institué pour tout ce qui est cantine scolaire.

Enfin, je rappelle que les grandes opérations sont sous le sigle Éco-quartier.

Cela va donc dans la direction des préoccupations de Madame DEL PERUGIA.

Par ailleurs, j'ai une remarque professionnelle qui m'amuse un peu. Pendant longtemps, lorsque l'on enseignait l'économie, en introduction, on distinguait toujours les biens libres et les biens économiques : les biens économiques justifiaient l'activité humaine pour être disponibles, et les biens libres étaient disponibles en quantités illimitées. C'est la raison pour laquelle ce n'était pas dans le patrimoine. Puis un jour, on s'est aperçu que le fait de considérer l'air ou l'eau comme des biens libres risquaient tout de même de conduire à consommer des biens très pollués. Aujourd'hui, il n'y a plus de biens libres, et on a donc modifié toutes les introductions.

Je sou mets ce rapport à votre approbation. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 17 - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation 2017 du Contrat de Ville

Mme MAI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE DEPUTE-MAIRE : Une précision très importante doit être apportée : dans un premier projet de délibération, il y avait une somme de 80 000 € pour l'Institut Massillon, dont nous savons les difficultés qu'il connaissait, qui nous avait valu un débat et une aide. J'ai été appelé par Monsieur le Préfet pour me dire que la situation ne s'était pas améliorée - c'est le moins que l'on puisse dire -, et nous avons également rencontré le président de l'association. On va vers une difficulté ou une disparition.

Nous obtenons tout de même la garantie de la CAF de se mobiliser complètement. Dans tous les cas, nous pourrions garder un centre social, et la CAF s'engagera sur les opérations, mais l'association en elle-même est aujourd'hui pratiquement en cessation de paiement ou en liquidation judiciaire. En accord avec le préfet, j'ai donc préféré enlever les sommes dévolues à Massillon, parce que si cela se concrétisait, nous les perdrons. C'est une situation regrettable, mais effective.

M. DONZEL : Normalement, lorsqu'une association reçoit plus de 50 % de son budget de la part des collectivités territoriales, notamment lorsque cela dépasse une certaine somme, ces dernières sont responsables des dettes de cette association. Est-ce que je me trompe ? Il faudrait tout de même vérifier.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Aujourd'hui, l'association n'a pas tellement de dettes, mais elle est à -100 000 € dans son budget prévisionnel 2018. Il lui manque donc entre 100 000 € et 120 000 € de trésorerie. L'année dernière, il y a déjà eu une aide de la commune, de la CAF ainsi que de nombreuses institutions, mais cette fois, la direction elle-même et le président de Massillon n'arrivent pas à remettre la barque sur l'eau.

Je ne pense donc pas qu'il y ait de dettes, mais une impossibilité de continuer est prévue. Je ne veux pas préjuger ; je me borne à dire aux médias : « Il semble qu'il y ait de grandes difficultés à Massillon et, dans l'attente, nous avons préféré réserver. » Nous verrons bien ce qui se passe, mais ce sera connu rapidement.

Mme COLLIN : Excusez-moi, mais il me semblait que nous avions fait une avance à Massillon, qui devait être revenue sur le budget 2017. Cela signifie donc que cette avance ne sera jamais remboursée ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Effectivement, nous risquons de l'avoir donnée à fonds perdu. Elle a permis la continuation en 2017, mais nous ne recommencerons pas.

M. SEEMULLER : Je n'interviendrai pas sur ce sujet, parce que nous n'en connaissons pas les tenants et les aboutissants.

En revanche, concernant cette délibération, quelle est la part du Conseil citoyen dans le comité de pilotage qui suit ce dispositif ? Était-il associé, ou pas ? Y en a-t-il un représentant ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Non. Il y a des échanges avec les associations et, éventuellement, avec le Conseil citoyen, mais ils ne sont pas décisionnaires.

On vient de me dire qu'il ne participe pas, parce que ce n'est pas sa mission. Là, nous sommes dans la Politique de la Ville, et non pas dans l'animation de quartier comme le Conseil citoyen. Néanmoins, je pense que nous convergeons sur l'essentiel.

Je mets aux voix ces propositions. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - AMÉNAGEMENT - Délégation du Droit de Préemption Urbain à la société coopérative HLM "Grand Delta" - parcelle BV121 - DIA Résidence « Le Versailles »

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR.

AFFAIRE N° 19 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS PORTUAIRES DES PORTS DÉPARTEMENTAUX DE LA COMPÉTENCE DE T.P.M. situés sur le territoire de la Commune d'HYÈRES les PALMIERS - Désignation des représentants du Conseil Municipal

M. LE DEPUTE-MAIRE : Cette délibération est purement formelle. Maintenant que ces ports sont passés à TPM, il s'agit de conserver les mêmes représentants de la commune que lorsque c'était Ports Toulon Provence, à savoir Madame AUDIBERT en tant que titulaire et Madame PEBEREL en tant que suppléante pour les ports de Porquerolles, de l'Aiguade, du Levant, de la Tour Fondue et de la Madrague.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

DÉSIGNÉS À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

Mme AUDIBERT, Adjointe, titulaire du Port de PORQUEROLLES
Mme PEBEREL, C.M.D., suppléante du Port de PORQUEROLLES

Mme AUDIBERT, Adjointe, titulaire du Port de L'AYGUADE DU LEVANT
Mme PEBEREL, C.M.D., suppléante du Port de L'AYGUADE DU LEVANT

Mme AUDIBERT, Adjointe, titulaire du Port de LA TOUR FONDUE
Mme PEBEREL, C.M.D., suppléante du Port de LA TOUR FONDUE

Mme AUDIBERT, Adjointe, titulaire du Port de la MADRAGUE
Mme PEBEREL, C.M.D., suppléante du Port de la MADRAGUE

QUESTIONS ORALES

M. LE DEPUTE-MAIRE : Il faut faire un peu attention, parce qu'il y a quatre questions de Monsieur SEEMULLER.

M. SEEMULLER : J'ai vraiment respecté le règlement intérieur : deux questions sont posées, puis je me suis permis d'écrire au maire sur deux autres sujets.

M. LE DEPUTE-MAIRE : J'y réponds, c'est pareil.

Votre première question est la suivante :

« Monsieur le Député Maire, nous appelons votre attention sur l'état de la voirie et en particulier des trottoirs de l'avenue Alphonse Denis. Cette avenue, qui va faire l'objet d'une réfection à partir de septembre 2017 dans le cadre de l'aménagement de la Place Clemenceau, se détériore rapidement. J'ai été témoin d'une chute d'une dame âgée et je suis saisi par plusieurs concitoyens de la dangerosité des trottoirs. Pour éviter d'autres accidents corporels, je vous suggère de faire faire des travaux de sécurisation sur une partie des trottoirs de cette avenue. Il s'agit souvent d'un descellement de dalle ou d'absence de couverture qui crée des anfractuosités dangereuses.

Par ailleurs, les déjections canines polluent les trottoirs de la ville et elles sont une des préoccupations des CIL. Pour conserver la ville propre et préserver la santé de nos concitoyens notamment les plus jeunes, pourquoi ne pas multiplier les bornes de distribution de sacs pour déjections canines, et lancer au printemps une grande campagne de sensibilisation tout en renforçant les moyens de contrôle et de répression ? Nous serions favorable à des amendes fortes pour les déjections, mais aussi pour tout objet jeté à terre (papier d'emballage, mégot, mouchoirs...). Ces propositions mériteraient d'être expérimentées dans un quartier de notre ville avec la mobilisation des habitants, puis selon les résultats, elles pourraient être étendues. »

Il s'agit d'un sujet récurrent.

Pour les dalles, bien sûr, la programmation est permanente. Nous sommes intervenus sur Gambetta, Général De Gaulle, les Îles d'Or, la place de la République et dans la haute ville. 40 dalles sont prévues pour être appareillées à Alphonse Denis, la semaine prochaine.

Évidemment, nous ne pouvons pas le faire en permanence et d'un seul coup, mais nous sommes très attentifs, étant bien entendu que nous tenons également compte des véritables travaux qui devront être faits, pour ne pas faire doublon.

S'agissant des sacs pour les déjections canines, je pense que chacun connaît le problème : plus on met de totems, moins il y a de sacs, ce qui est une difficulté. Il doit y avoir des adorateurs de sacs qui les prennent tous lorsque l'on met un totem... Nous voyons cela en permanence avec les CIL afin de les implanter aux bons endroits, mais il faudrait un policier municipal par totem pour qu'un seul sac puisse suffire.

Pour le reste, nous mettons des PV, et je pense que l'ensemble des policiers municipaux est compétent pour le faire, mais c'est extrêmement difficile. J'attire l'attention sur le fait qu'il s'agit rarement de chiens immigrés dans le quartier.

M. SEEMULLER : Il n'y a pas de problème d'immigration sur ce sujet-là.

M. LE DEPUTE-MAIRE : En tout cas, cela concerne de nombreux chiens appartenant à des habitants du quartier, et chacun doit vraiment apporter une attention particulière. Bien entendu, on peut multiplier les sacs et les jets d'eau, mais c'est un peu compliqué. Néanmoins, nous sommes attentifs.

M. SEEMULLER : Est-il possible de faire des campagnes d'information très ciblée sur ce sujet ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Nous en avons fait une très forte l'année dernière, avec 40 000 documents déposés dans les boîtes aux lettres. Nous pouvons la relancer, et nous le ferons, mais ce sera un appel au civisme. Pour éviter une distribution, nous pourrions peut-être rappeler les obligations dans la revue municipale.

Votre deuxième question porte sur le CCAS :

« Monsieur le Député-Maire, en application de l'article 6 du règlement intérieur, je souhaite, lors du conseil municipal du 21 avril 2017, vous poser une question orale relative au rapport d'audit du CCAS au nom du Groupe Agir pour Hyères. Nous vous avons demandé de disposer d'un document analytique des comptes du CCAS en 2016. Ce rapport s'est révélé incomplet et inexploitable. Nous nous sommes donc légitimement inquiétés de l'avenir du CCAS et de l'utilisation des fonds publics. Nous rappelons qu'il s'agit d'un service essentiel qu'il convient de préserver. »

Suite à l'examen du budget 2017, vous avez décidé de lancer un audit. Nous avons examiné avec attention le rapport d'audit qui a été produit. Il confirme nos inquiétudes. Il souligne une absence de rigueur comptable, une gestion plutôt laxiste du personnel et des incertitudes pour l'avenir. Il nous conduit à formuler les remarques suivantes :

Le CCAS ne dispose pas, à ce jour, d'une comptabilité analytique qui permette de mesurer le coût et la qualité de chaque service. Le CCAS n'utilise aucun ratio qui puisse permettre des comparaisons avec d'autres collectivités. Ce travail reste à faire.

Le CCAS est confronté à des baisses de recettes significatives : baisse de la dotation du département (-32 %), baisse de la dotation de la CAF (-11 %). Les recettes des repas à domicile sont conservées par la Ville. Par ailleurs, le CCAS a-t-il cherché des subventions pour l'équilibre de ses comptes ?

La dette du CCAS en 2016 est d'environ 1,6 M€. Elle impose un remboursement et un intérêt de 220 K€ par an. Les taux d'intérêt nous paraissent très élevés 4,59 %, 4,03 % et 3,35 %. Ils devraient pouvoir être renégociés.

L'absentéisme des aides ménagères (22 %) et des résidences (15 %) nous paraît significatif. Il doit conduire à une réflexion sur l'organisation et la gestion des services.

90 % des dépenses du CCAS sont des dépenses de personnel. Il y a manifestement à opérer des regroupements comme par exemple l'économat et les moyens généraux, la reprise des chauffeurs par la Ville, la complémentarité avec les services Alzheimer de l'hôpital de Hyères. Nous sommes surpris de la croissance annuelle des frais de personnel (+4,3%), supérieure à ceux de la Ville. Nous n'arrivons pas à connaître le chiffre exact du nombre de salariés du CCAS : page 5 du rapport, il est mentionné 256 ; le total par service est de 244. Y aurait-il une perméabilité entre les effectifs de la Ville et le CCAS ?

Enfin, nous nous interrogeons sur la connaissance des besoins sociaux de la Ville par le CCAS. Des études ont-elles été engagées, pour connaître les nouveaux besoins, l'impact du numérique sur l'organisation, l'ouverture d'un guichet unique, l'accueil des personnes à mobilité réduite... ? En résumé, quel est l'état des réflexions pour l'avenir du service ?

Conclusion : cet audit doit être poursuivi avec les partenaires sociaux et les principaux interlocuteurs pour mettre en place une comptabilité analytique, opérer des regroupements, conforter la qualité des prestations sociales et anticiper les évolutions des besoins.

Nous suggérons de nouveau une présentation annuelle du bilan social de la Ville et des comptes analytiques du CCAS, en commission avant un débat public et cela dans l'intérêt des Hyérois. »

Vous évoquez un certain nombre de pistes, qui sont celles de l'audit et que nous partageons. J'ai lancé les responsables du CCAS en direction des pistes suivantes, qui correspondent à votre courrier :

- L'absentéisme, parce que les taux sont très élevés - Monsieur KBAIER peut en témoigner, puisqu'il siège au conseil d'administration -, notamment dans le secteur des aides ménagères et parfois du foyer. Quelquefois, cela atteint des niveaux très élevés. Des réunions de mobilisation ont déjà été effectuées par le directeur du CCAS, mais il faudra aller plus loin et regarder ce qui se passe. À un moment donné, peut être la restauration d'un jour de carence supplémentaire aura-t-elle un certain effet ?

- L'augmentation de la capacité d'accueil des Mûriers. Nous avons déjà pris une délibération, puisque la commune monte au créneau sur les investissements lourds de telle façon que la réhabilitation annuelle des logements soit faite plus rapidement, ce qui permet un taux de remplissage des Mûriers plus important, avec des recettes assorties.

- Une réflexion avec l'hôpital - et j'ai rencontré Monsieur Perrot - pour une éventuelle mutualisation, en tout cas une complémentarité entre le Jardin d'Éole et le service Alzheimer de l'hôpital, dont j'ai vérifié qu'il n'était pas à pleine capacité, puisqu'ils ont en moyenne 6 patients pour 12 places. De plus, ils ont ajouté qu'ils recherchaient un moyen de transport, parce qu'ils n'ont que deux handi-taxis. Il y a donc une réflexion à mener, et j'insiste beaucoup auprès de la direction du CCAS pour être attentive sur ce point.

- La recherche de l'optimisation de l'affectation des crèches. En effet, leur taux de remplissage est intéressant, mais variable. Il faut donc regarder s'il n'y a pas des mesures à prendre sur celles qui sont peut-être moins fréquentées que d'autres.

- La recherche d'une polyvalence du personnel pour les crèches familiales, par rapport aux crèches municipales.

- Une régularisation pour le portage des repas à domicile - mais c'est mécanique, et nous le ferons. Je vous rappelle que le marché était global, mais il y a le transport et les recettes : pour régulariser, la totalité doit être soit d'un côté soit de l'autre.

- Dans les jours à venir, nous mettrons en place un guichet unique où il y aura à la fois l'accueil du CCAS et l'accueil social au premier étage, de manière à ce que l'aiguillage soit meilleur - c'est une proposition de la direction -, ce qui peut également permettre une plus grande efficacité.

À cela, il faut ajouter tout le reste, mais il est vrai que cela reste compliqué. En tout cas, ces pistes doivent être irriguées pour essayer d'améliorer les choses.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, nous avons également pointé la dette et les taux d'intérêt qui nous paraissent...

M. LE DEPUTE-MAIRE : Concernant les taux d'intérêt, nous avons fait étudier les renégociations par les services des Finances, mais eu égard à leur coût par rapport à l'économie, ce n'est pas apparu rentable. C'est toujours très compliqué, car cela dépend de la durée. Là, je crois que l'on est entre 2,5 % et 4 %.

Il est vrai que c'est attirant, mais nous avons tout fait vérifier. Par ailleurs, nous avons la même conclusion pour la commune, puisque j'ai souhaité que l'on étudie la renégociation de tous les prêts. Un ou deux d'entre eux sont relativement intéressants, mais il ne s'agit pas des plus importants ; pour les autres, c'est compliqué.

M. SEEMULLER : Sur la conclusion, à un moment donné, peut-on avoir une discussion ouverte ?

M. LE DEPUTE-MAIRE : Dans le cadre de la Commission des finances, quand ces pistes auront été mieux irriguées, je vous propose que nous fassions une réunion avec le directeur du CCAS et son adjoint, afin d'évoquer les pistes concrètes qu'ils souhaitent mettre en place, étant bien entendu que la première chambre de réflexion sera le Conseil d'administration du CCAS.

Dans votre troisième question, vous évoquez les Restos du cœur :

« Monsieur le Député-Maire, dans le cadre des questions d'actualité et en application de l'article 6 du règlement intérieur, nous vous interrogeons au sujet de la situation d'une association caritative de notre ville. Cette dernière fait face à des situations de grande détresse et apporte un réconfort matériel et moral à des populations de plus en plus jeunes et féminines. Cette solidarité est au cœur des missions du service public communal et départemental. Elle est la manifestation concrète d'une volonté de ne laisser personne seule face aux difficultés de la vie.

Lors d'une récente rencontre, le responsable hyérois des Restaurants du cœur a bien voulu appeler mon attention sur la précarité du bail de leur centre d'accueil, 2 boulevard de la Lazarine, et de l'état de vétusté du lieu. Ce bail arrive à son terme fin 2018. La surface du centre et la configuration des lieux ne sont plus adaptées à une demande malheureusement croissante et diversifiée.

Je me permets donc d'appeler votre attention pour les aider à rechercher un local d'environ 200 m2 dans la ville, accessible pour les livraisons et les personnes accueillies. Ce bâtiment devra être classé en établissement recevant du public, ERP catégorie 5. L'association dispose d'un budget pour couvrir loyer et charges.

Comme vous le savez, la Ville ne dispose que de deux centres susceptibles d'accueillir, d'habiller et de nourrir des personnes en difficulté. Nous appelons donc toute votre attention pour trouver une issue positive à cette demande. »

Je peux vous dire que nous sommes très attachés aux Restos du cœur, à la fois pour des raisons personnelles et communales. Notre aide aux Restos du cœur est très importante, puisqu'au-delà de l'aide financière que nous donnons, il y en a une en nature. Sous convention, nous mettons à disposition un camion pour la livraison alimentaire, 20 fois dans l'année. Cela représente environ 4 000 €, ce qui est convenable.

Ils ont un problème, parce que leur location au boulevard de la Lazarine vient à échéance. Je lance donc un appel collectif aux élus et non élus : ils recherchent un local de 150 à 200 m², et ils sont prêts à mettre un maximum de 1 000 € - j'ai reçu le directeur régional de l'association qui a mis un veto absolu au-dessus de cette somme. Cependant, il y a une difficulté : quand on vous pose cette question, vous imaginez tout de suite quelque chose en périphérie du centre-ville (par exemple, le bâtiment de Monsieur Magnan, qui accueillait de la reconversion d'outillage, aurait pu convenir), mais ils veulent être en centre-ville. Croyez-moi, je peux vous dire que j'ai beaucoup cherché...

J'ai trouvé deux hypothèses, que je leur ai demandé d'investiguer eux-mêmes. Je me suis posé la question de l'occupation actuelle de la petite maison blanche à un étage, qui est dans un lieu un peu non occupé, à côté de Pastor, au bas de Gambetta. À un moment donné, j'avais failli la louer pour une permanence, mais aujourd'hui, je ne sais si elle l'est. Cela pourrait correspondre, parce qu'ils ont également le problème des camions. En effet, on ne peut pas les mettre n'importe où, et il faut donc un accès.

La deuxième hypothèse est à Gambetta : quand on descend la rue, sur la droite, il y a une sorte de ferme, là où il y a le judo.

Par ailleurs, nous faisons également une recherche auprès des bailleurs sociaux, qui ont parfois des locaux, pour savoir s'ils n'en auraient pas quelques-uns disponibles pour accueillir les Restos du cœur. J'y verrais l'avantage que le lieu de vie que cela constituerait, dans certains quartiers, pourrait être intéressant, parce qu'il serait utile. Si l'on me dit que c'est trop loin, je ne sais plus faire.

Nous sommes donc très attentifs. Pour vous dire la vérité, je vois mal comment ils pourraient être ailleurs qu'à Hyères. Je veux bien que l'on me dise : « Dans ces conditions, si nous trouvons quelque chose à La Londe, La Crau... », mais on ne peut pas à la fois me dire que c'est trop loin si ce n'est pas en centre-ville et aller à La Londe ; à ce moment-là, cela signifie que l'on n'a pas l'obligation de servir les besoins des personnes en difficulté à Hyères.

Nous continuons à entretenir des relations avec eux, mais la recherche est un peu compliquée.

Mme RITONDALE : Il y a un local sur le boulevard Nocard, où il y avait un réparateur d'électroménager.

M. LE DEPUTE-MAIRE : Vous verrez cela avec Monsieur GONZALEZ. Toutes les propositions sont bienvenues.

La dernière question concerne la circulation sur la presqu'île :

« Monsieur le Député-Maire, à la demande de nombreux commerçants et habitants de la presqu'île de Giens, je tiens à vous faire part de leur très vif mécontentement devant la situation de la circulation dans la presqu'île ce week-end. »

La présence en nombre de touristes dans les campings et en bord de mer, des manifestations importantes au port Saint Pierre et le long de la plage de l'Almanarre, les flux de visiteurs vers Porquerolles et une Route du Sel toujours fermée ont créé trois jours d'embouteillages.

Cette situation était prévisible et me conduit à vous interroger pour savoir pourquoi la Route du Sel n'a pas été ouverte début avril pour anticiper les flux de voitures.

Rester bloqué de 30 à 40 minutes dans sa voiture n'a rien d'attractif et renvoie une mauvaise image de notre ville. Ces embouteillages ont aussi un impact environnemental et présentent un risque majeur en cas d'accident pour évacuer les victimes. »

Il est vrai que nous avons connu un week-end difficile, mais je tiens à rappeler que depuis 2008 - c'est une tradition depuis bien avant -, un arrêté conduit à ouvrir la Route du Sel de la dernière semaine d'avril à la première semaine d'octobre. À l'avenir, je pense que nous pourrions essayer d'étirer cette période, mais pour cette année, nous avons une difficulté, puisque ENEDIS a réalisé des travaux importants d'alimentation électrique pour desservir Giens. Vu qu'ils ont terminé vers le 20 mars, nous ne pouvions pas commencer les travaux de restauration de la route avant.

En revanche, je peux vous indiquer quelle sera ouverte samedi.

C'est parfois tardif parce qu'il est compliqué de faire des travaux avant que les hypothèses de tempête soient un peu éloignées. Si on les fait trop tôt, en cas de coup de vent ou de tempête, il faut recommencer.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, merci d'avoir répondu à toutes ces questions.

Concernant la Route du Sel - vous l'aviez compris -, c'est la juxtaposition d'un certain nombre de manifestations, avec un temps extrêmement clément, qui a créé une situation vraiment apocalyptique.

C'est ainsi, mais il est dommage, par exemple, de ne pas avoir pu ouvrir la route simplement le week-end, quitte à la refermer en début de semaine.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est compliqué.

Mme AUDIBERT : La dernière tempête remonte au 6 mars.

M. LE DEPUTE-MAIRE : C'est toujours l'inquiétude.

Merci beaucoup. Nous aurons un Conseil municipal fin juin pour le compte administratif.

(La séance est levée à 16 h 42.)



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS